



Principaux apports du Sénat sur le projet de loi relatif aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat

Prenant en considération la volonté du Sénat en 1^{ère} lecture d'assurer une présence du réseau des chambres de commerce et d'industrie dans chaque département et d'assurer une péréquation financière au profit des chambres en zones hyper rurales en difficulté, la CMP a :

- imposé, lors de la définition des schémas directeurs, de tenir compte du maintien des services de proximité d'appui aux entreprises dans les départements et les bassins économiques ;
- maintenu un fléchage d'une partie du fonds de péréquation des chambres de commerce et d'industrie au profit des chambres dont le périmètre comprend une proportion substantielle de communes ou de groupements de communes classés en zone de revitalisation rurale, en l'étendant aux chambres des départements et régions d'outre-mer.